d'une inspiration dont la source est à Rome dans l'art des empereurs. Ce serait, croyons-nous, une enquête intéressante pour un théologien que de rechercher ce que l'intrusion de l'art impérial dans l'art chrétien a apporté de nouveau dans la définition des dogmes. L'eschatologie chrétienne connut un grand développement à la fin du IVe siècle, au moment où l'art triomphal paraît avoir eu une influence décisive sur l'art chrétien (voir, par exemple, la *capsella argentea* de Saint-Nazaire-et-Celse, à Milan, dont les images semblent avoir servi de thèmes à l'argumentation théologique du *de Fide* de saint Ambroise). On songe aussi à l'apparition si étrangement tardive, au Ve siècle, dans les « symboles » de Ravenne et de Rome, du *Descensus ad Inferos*, alors que, depuis deux générations, prédicateurs et artistes exaltent, sur le mode d'un triomphe impérial, la victoire du Christ sur la Mort. Tel n'était pas le propos d'A. Grabar, dont le livre s'adresse aux historiens de Rome et de Byzance tout autant qu'aux historiens de l'art. Les premiers le féliciteront d'avoir usé d'une méthode qui leur permet de saisir dans son livre quelques-uns des aspects les plus profonds, les plus réels de la vie de Byzance.

W. Seston.

Droit romain.

A.-E. Giffard, *Précis de droit romain* : Librairie Dalloz, 1938, in-12, t. I, 579 pages ; t. II, 427 pages.

Notre savant collègue de la Faculté de droit de Paris vient de publier une édition nouvelle de son *Précis de droit romain*, qui a connu un grand et légitime succès tant auprès des étudiants qu'auprès du public savant. Cette édition présente les mêmes qualités que les précédentes : grande clarté, grande élégance de forme en dépit du nombre restreint des pages ; mais elle est loin d'en être une reproduction. L'auteur nous signale lui-même dans ses préfaces les principales matières sur lesquelles ont surtout porté ses retouches. Ce sont, dans le tome I, les sources, le *mancipium* et l'*auctoritas*, les tutelles, le testament comitial et la *mancipatio familiae*, l'*heredium* et le *consortium;* dans le tome II, les origines et l'histoire des obligations *ex contractu*, le *bonum* et l'*aequum*, les *arbitria bonae fidei*, les *condictiones*, l'*actio incerti* et les contrats innommés.

M. Giffard n'a pas voulu que son livre soit un rendez-vous des idées reçues, et a introduit dans le texte, et surtout dans les notes, un grand nombre de théories qui lui sont personnelles, en ayant toujours soin de les donner pour telles. Elles sont toutes intéressantes. On regrettera seulement que le petit nombre de pages dont disposait l'auteur et le caractère de l'ouvrage ne lui aient pas permis de faire autre chose, bien souvent, que de les indiquer. Et l'on formera avec nous le vœu que M. Gif-

fard nous apporte un jour un ouvrage plus étendu où il aura le loisir de donner à ces idées le développement qu'elles méritent.

Henri LÉVY-BRUHL.

Valentin Al. GEORGESCO, *Essai sur le mot « causa » dans le latin juridique. Étude de philologie juridique* : Bucarest, Imprimerie nationale, 1936, 55 pages.

LE MÊME, *Essai sur l'expression « lex contractus »* : Ibid., 1937, 68 pages.

Voici deux utiles et solides travaux, et qu'il convient d'autant plus de signaler aux lecteurs de cette *Revue* que la Société des Études latines s'est toujours efforcée d'être un trait d'union entre les latinistes et les romanistes. Il est intéressant de remarquer, à cet égard, que, parmi ceux qui s'adonnent avec le plus de méthode et de succès à l'étude du latin juridique, figurent deux savants roumains, l'auteur de ces brochures et M. Mathieu Nicolau, qu'une mort prématurée vient d'arracher brutalement à la science.

M. Georgesco trouve ici l'occasion d'exposer avec précision ses vues sur la philologie juridique, qui doit être l'auxiliaire, mais l'auxiliaire indispensable de la science du droit romain. Il n'en fait pas une fin en soi et, plus hardi que bien des romanistes actuels, il revendique pour cette science le droit de construire des théories générales, pourvu qu'elles soient élaborées dans un esprit historique, « en dehors de toute idée préconçue et de toute déformation due à nos habitudes de penser ». Mais, précisément, pour l'étude des concepts entreprise dans cet esprit, il est nécessaire de se livrer au préalable à un examen minutieux des termes techniques et de leurs divers emplois, examen que la corruption de beaucoup de textes classiques rend souvent très malaisé. A l'égal de « causa » et de la « lex contractus », beaucoup de ces termes devraient faire l'objet d'une monographie que nul plus que M. Georgesco n'est qualifié pour nous donner[1].

Henri LÉVY-BRUHL.

Latin médiéval et humanisme.

Guido de Columnis. Historia destructionis Troiae, ed. by Nathaniel Edward GRIFFIN : The Mediaeval Academy of America, Cambridge (Massachusetts), 1936, XVII-293 pages in-8°, 4 dollars.

L'*Historia destructionis Troiae* de Guido de Columnis avait joui d'une singulière faveur dans les derniers siècles du moyen âge. M. Griffin, qui

1. A la bibliographie de M. Georgesco sur le mot « causa », nous ajouterions, volontiers, le *Petit vocabulaire de droit romain*, de M. Monier, qui contient à ce mot (t. I, p. 48 et suiv.) une liste soigneusement établie des principaux sens de ce terme.